



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève *rapport publié le 21 novembre 2019*

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	1
		Fermé	6
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2024, six recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Des mesures ont en effet été prises concernant la recommandation 6 en matière de :

- Contrôle des attributions des droits d'accès dans le système d'information de la Ville de Genève ;
- Contrôles informatiques « bloquants » lors de la saisie des indemnités ;
- Mise en place d'outils de planification et de timbrage alimentant de manière automatique certaines données comptables.

La recommandation relative au respect des dispositions prévues dans le règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT) était échue et a fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2025 (recommandation 5). Des réflexions sont en effet toujours en cours au sein du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) concernant les modalités d'aménagement du temps de travail des différents services.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020 report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2024 31.12.2023 30.06.2026 report 31.12.2025	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSIC Départements Services	30.06.2024 30.06.2022 report 30.06.2024	Fermé
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021 report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé